



# VENT D'ANJOU INFOS

N°5 du 20 mars 2009

Vent d'Anjou regroupe les associations Tigné Préservé, Vivre au Puy Notre Dame, Vigilance Environnement, Don Quichotte 49, Plaine Campagne, et diffuse de l'information sur l'éolien industriel dans Vent d'Anjou Infos

**La vérité sur les créations d'emplois  
par le secteur éolien  
(La lettre de l'ADEME n°13 –voir pièce jointe-)**

**L'ADEME « Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie »** a réalisé un état des lieux des activités liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables en France. L'amélioration des performances des transports, de l'isolation et du chauffage des habitations, représente les  $\frac{3}{4}$  du marché et des emplois alors que les énergies renouvelables n'atteignent que le  $\frac{1}{4}$  seulement du marché et des emplois du secteur.

**Et l'éolien dans tout cela ?** Les prévisions de l'ADEME pour 2012 en matière d'emplois sont de **320 000 pour l'efficacité énergétique, 38 000 pour la filière bois, 25 700 pour le solaire (thermique et photovoltaïque), 18 400 pour les pompes à chaleur... et seulement 18 100 pour l'éolien** (Investissement et vente d'énergie comprise), **soit 4,1% du secteur.** Comme justification de la destruction de notre cadre de vie c'est un peu faible !

**La place de l'éolien dans le Grenelle ?  
(Présentation à l'Assemblée Nationale du  
projet de loi relatif à la mise en œuvre du  
Grenelle de l'environnement  
par M. Jean-Louis Borloo- voir pièce jointe-)**

Ce document, tout le monde en parle, mais qui l'a lu ? Vent d'Anjou se l'est procuré et vous le communique avec quelques commentaires :

- En matière d'emploi, la mise en œuvre du projet « *se traduirait par la création de 220 000 emplois directs et indirects* ». **Alors que les emplois sont créés dans l'efficacité énergétique (cf lettre de l'ADEME), par un glissement audacieux, le document présenté à l'Assemblée**

**tente d'en attribuer le bénéfice aux énergies renouvelables.** Il ne reste plus qu'à assimiler éolien et énergies renouvelables, et le tour est joué ! En réalité, les chiffres de l'ADEME sont de 68 000 emplois pour les énergies renouvelables jusqu'en 2012, soit une croissance de 5% par an. L'objectif de 220 000 emplois en 2020 nécessiterait le taux improbable de 12,5% !

- L'énergie est traitée au chapitre IV, sous les articles 16, 17 et 18 et l'essentiel se trouve dans la phrase suivante : « *Un soutien sera apporté à la production de chaleur d'origine renouvelable à partir notamment de bois, de la géothermie et d'énergie solaire, par l'injection de biogaz dans les réseaux et la mobilisation de la ressource forestière.* ». Le lecteur cherchera en vain une référence à l'éolien : il n'y en a aucune. **Le Grenelle de l'environnement, dans ses conclusions sur le développement des énergies renouvelables n'entend favoriser que la filière bois, la géothermie et le solaire ! PAS L'EOLIEN**

Mais alors, pourquoi continue-t-on à promouvoir l'éolien dans nos communes, nos départements, nos Parcs Naturels, et nos régions ? Pourquoi les promoteurs continuent-ils de trouver des appuis, pour ne pas dire des complices, sur le plan local, pour tromper les citoyens afin de leur faire croire que le développement de l'éolien est inéluctable et qu'il faut y participer ? Poser la question, c'est commencer à y répondre.

**Les citoyens-contribuables ont droit à la vérité, à des chiffres fiables concernant l'impact de l'éolien sur les plans énergétique, climatique et économique. Vent d'Anjou va continuer à les chercher.**

**Pour contacter « Vent d'Anjou »**

**[vent.d-anjou@laposte.net](mailto:vent.d-anjou@laposte.net)**